



Index de l'égalité femmes-hommes chez Covéa

Février 2023

Index de l'égalité femmes-hommes chez Covéa : 91 points sur 100

Avec 91 points sur 100 *, Covéa poursuit sa trajectoire en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Ces 91 points se répartissent de la manière suivante :

Indicateur N°1	Écart de rémunération	36/40
Indicateur N°2	Écart de taux d'augmentations individuelles	20/20
Indicateur N°3	Écart de taux de promotions	15/15
Indicateur N°4	Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation après retour de congé maternité ou adoption	15/15
Indicateur N°5	Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	5/10

L'action de Covéa s'inscrit dans la durée. Elle concerne l'ensemble des thématiques comprises, d'une part dans l'accord Groupe relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, d'autre part dans la politique diversité et inclusion du Groupe. Deux marqueurs forts de la stratégie Notre Impact Sociétal déployée par Covéa. La promotion professionnelle, la rémunération, la formation, l'articulation vie professionnelle/vie personnelle, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, sont autant de sujets portés avec détermination par les différents acteurs du Groupe. La sensibilisation et l'engagement du plus grand nombre permettent de mettre en œuvre ces leviers, en cohérence avec les valeurs mutualistes de Covéa.

L'index UES Covéa s'élève quant à lui à 88 points, stable par rapport à l'édition 2022.

Les 88 points de l'index UES Covéa se répartissent de la manière suivante :

Indicateur N°1	Écart de rémunération	38/40
Indicateur N°2	Écart de taux d'augmentations individuelles	20/20
Indicateur N°3	Écart de taux de promotions	15/15
Indicateur N°4	Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation après retour de congé maternité ou adoption	15/15
Indicateur N°5	Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	0/10

L'index de l'entité Covéa D qui ne fait pas partie de l'UES Covéa s'élève à 76 points sur 85, soit 89 points sur 100, qui se répartissent de la manière suivante :

Indicateur N°1	Écart de rémunération	36/40
Indicateur N°2	Écart de taux d'augmentations individuelles	35/35
Indicateur N°3	Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation après retour de congé maternité ou adoption	Non calculable/15
Indicateur N°4	Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	5/10

** Cet index est calculé à titre informatif et volontaire dans un périmètre étendu au groupe Covéa.*



e-accessibility®

La version numérique de ce document est conforme aux normes d'accessibilité PDF/UA (ISO 14289-1), WCAG 2.1 niveau AA et RGAA 4.1 à l'exception des critères sur les couleurs. Son ergonomie permet aux personnes handicapées moteurs de naviguer à travers ce PDF à l'aide de commandes clavier. Accessible aux personnes déficientes visuelles, il a été balisé de façon à être retranscrit vocalement par les lecteurs d'écran, dans son intégralité, et ce à partir de n'importe quel support informatique.

Version e-accessible par DocAcess



GRUPE
D'ASSURANCE
MUTUALISTE
ENGAGÉ

SOCIÉTÉ DE GROUPE D'ASSURANCE MUTUELLE

régie par le Code des assurances

RCS Paris 450 527 916

86-90, rue Saint-Lazare - 75009 Paris

www.covea.eu

@groupecovea sur